



Demande pour changement de date de début ancienneté

Par **chris08**, le **31/07/2013** à **11:38**

Bonjour, je vais essayer de vous raconter mon histoire pour que vous puissiez me répondre le mieux possible, alors je suis rentré dans une pâtisserie en 1996 en apprentissage pour 2 ans en 1998 il m'a embauché comme vendeuse j'y suis resté jusqu'en 2008 mon patron qui est devenu mon ami et le père de mes 3 enfants il m'a fait signer un solde de tout compte sans me verser aucune somme vu qu'on vivait en semble se que j'ai fait sans réfléchir, en 2011 nous nous sommes séparés et il m'a refait une embauche à mi-temps. De juillet 2011 ma date de début d'ancienneté était le 1/9/1996 donc pour moi tout va bien et là il m'annonce début juin 2013 qu'il devait me licencier pour des raisons économiques et quand il me donne mon salaire avec ma fiche de paie je vois qu'il a changé ma date de début d'ancienneté il l'a remis à la date de ma deuxième embauche donc pour moi une importante prime en moins. Voilà ma question a-t-il le droit de changer ma date d'ancienneté 2 mois avant mon licenciement et si je suis dans mon droit à qui dois-je m'adresser merci pour votre réponse et DSL d'avoir été obligé de vous raconter une partie de ma vie

Par **P.M.**, le **31/07/2013** à **15:42**

Bonjour,
La rupture du contrat de travail en 2008 a bien dû être motivée ne serait-ce qu'au niveau de l'attestation destinée à Pôle Emploi...
Lors de la nouvelle embauche en 2011, il faudrait savoir ce qu'il était éventuellement mentionné sur le contrat de travail au niveau de la reprise d'ancienneté...

Par **chris08**, le **31/07/2013** à **15:55**

En 2008 Je ne me suis pas inscrit à Pôle Emploi car il m'a demandé de travailler sans être rémunéré. Et rien n'est stipulé sur mon nouveau contrat sur l'ancienneté c'est juste sur mon bulletin de salaire que la date figure

Par **chris08**, le **31/07/2013** à **15:56**

En 2008 Je ne me suis pas inscrit a pôle emploi car il ma demandé de travail sans être rémunéré.Et rien n'est stipulé sur mon nouveau contrat sur l ancienneté c juste sur mon bulletin de salaire que la datte figure

Par **P.M.**, le **31/07/2013** à **17:21**

En tout cas, même sans inscription à Pôle Emploi, vous auriez dû avoir une attestation sinon, cela voudrait dire que vous étiez en congé sans solde ou en absence et que donc le contrat de travail se poursuivait, c'est ce que vous pourriez faire valoir pour récupérer votre ancienneté à moins même que vous puissiez dénoncer le travail dissimulé...

Je pense que l'employeur devrait comprendre que si portiez l'affaire en Justice, cela ne serait pas bon pour lui...